

Retraites : le grand flou

Le projet de réforme du système de retraites est particulièrement anxiogène pour les salariés.

« **A**ujourd'hui c'est le grand flou. Le grand flou avec un président de la République qui ne joue pas carte sur table », résume Vincent Duchaussoy, secrétaire national du PS en charge du Travail et du Dialogue social.

« Il nous annonce une réforme systémique très inquiétante. Personne ne comprend où il veut en venir. Moi ce que je veux, c'est une réforme juste qui permette à chacune et à chacun de recevoir le tribut de sa vie professionnelle », a indiqué Olivier Faure.

« Nous attendons une parole forte de l'exécutif afin de savoir vraiment ce qu'il compte faire », insiste Vincent Duchaussoy. Car le conseil des retraites indique qu'il n'y a pas de danger immédiat pour le financement.

Pour l'instant, on sait que le nouveau mode de calcul se ferait par points. Mais on ne sait pas qui calcule le point. On pourra partir à la retraite à l'année 1, l'année 2 ou l'année 3 avec des retraites différentes. Le montant de la pension ne serait plus calculé sur les 25 meilleures années pour le privé ou les six derniers mois pour le public mais sur l'ensemble de la carrière. « Comment pouvez-vous, dans ces conditions, considérer que vous pourrez avoir une retraite plus forte que celle que vous connaissez aujourd'hui ? »

Il y a d'autres exemples. « Nous avons introduit la question de la pénibilité lors du dernier quinquennat », rappelle Vincent Duchaussoy. Aujourd'hui, on nous dit que tout le monde cotisera de la



Un projet anxiogène

même façon mais c'est un vrai sujet. Celui qui a un col blanc, qui travaille jusqu'à 65 ans, peut-être souhaite-t-il continuer. En revanche, celui qui a travaillé dans un métier pénible mérite de partir plus tôt.

On a cru comprendre que le Président veut engager une « période de concertation ». Comme pour le Grand débat, comme par hasard, pendant la campagne électorale des Municipales. « Mais nous sommes enseignés par les leçons du passé », a rappelé Olivier Faure. « Les Français voulaient une France plus juste. Mais la France n'est pas devenue plus juste et on le verra encore avec le budget qui va être présenté au Parlement. Il faut que l'exécutif joue cartes sur table et dise ce qu'il souhaite, qu'on sache qu'elle est son intention et à partir de là qu'on puisse négocier, amender ou s'opposer ». Mais qu'on ne négocie pas dans le flou et qu'on sache vraiment ce qu'il entend faire.

Le 24 septembre, des manifestations se sont déroulées dans toute la France rassemblant 150 000 personnes, notamment à Brest, Quimper, Morlaix et Carhaix, à l'appel de la CGT, de Sud, Solidaires et l'UNSA. Cette première journée de mobilisation montre une réelle inquiétude vis-à-vis des projets du gouvernement qui n'a rien à gagner à jouer la montre.

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 3/10/2019

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

La France rance

Les discours tenus lors de la « Convention de la droite » n'avaient rien de nouveau. Au contraire, cela fait des années que les polémistes réactionnaires répètent sur tous les tons les mêmes rengaines racistes, annonçant pour demain la fin de la civilisation occidentale et prédisant le « grand remplacement ».

On entendait déjà ces discours rances dans les années 80. Chacun se souvient de cette Une du *Figaro magazine* de 1985, qui se demandait si nous serions encore Français dans trente ans, avec la photo d'une Marianne voilée.

Mais ce qui est nouveau, c'est que des chaînes d'information continue couvrent ce genre d'événement et diffusent même en direct certains de ces discours.

Une digue a lâché à l'occasion de ce rassemblement et il revient à la gauche de la reconstruire en expliquant que le délire complotiste du « grand remplacement » n'est qu'une théorie visant à excuser le racisme de ceux qui la diffusent.

Les HLM : un modèle français menacé

C'est le « modèle français » du logement social qui est menacé par la politique menée depuis 2017. Le 80^e congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), qui s'est tenu les 24 et 26 septembre à Paris, a fortement rappelé les inquiétudes des professionnels de ce secteur.



Une TVA réduite pour les HLM

L'USH représente 660 opérateurs HLM à travers cinq fédérations. Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, une mission de réflexion, d'analyse et d'étude et, enfin, une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes HLM. C'est dire si son congrès annuel est un moment important et un lieu privilégié pour comprendre les enjeux de la politique du logement.

La question du financement du logement social y a été largement abordée. « **La financiarisation du modèle économique des organismes HLM, mise**

en œuvre par le gouvernement n'est qu'une tentative de privatisation qui ne dit pas son nom et dont les classes populaires et moyennes seront les premières victimes », a dénoncé le Parti Socialiste.

« Les acteurs du logement social sont inquiets. »

« Sacrifier les logements sociaux sur l'autel d'économies de bouts de chandelle nous affaiblit et nous appauvrit collectivement. Au contraire, ayons le courage de conforter le modèle français qui est au croisement des enjeux de pouvoir d'achat, de transition écologique et de développement économique. »

« Attendre d'acteurs privés qu'ils se mobilisent sur le logement social est un leurre : ces acteurs ont des objectifs de rentabilité incompatibles avec nos objectifs sociaux », insiste Jean-Paul Vermot, président de *Finistère Habitat*.

L'USH a réaffirmé, à l'issue de son congrès, qu'elle continue de défendre l'application d'un taux réduit de TVA à l'ensemble de la production et de la réhabilitation de logements sociaux, en location comme en accession.

Les aides aux personnes aussi mettent à mal le modèle français. **« Désormais, ce sont les locataires des HLM qui**

financent eux-mêmes la compensation des APL. Là où nous avons un système de solidarité où la nation se mobilisait pour le logement social, la fin du versement des APL dans les HLM crée un système inacceptable dans lequel les locataires HLM financent leur propre solidarité », s'indigne Jean-Paul Vermot. Et la perspective de voir les APL fondues dans RUA, comme l'envisage le gouvernement, ne manque pas d'inquiéter l'USH (voir encadré).



Les locataires HLM sont lésés

À quelques mois des élections municipales, l'Union Sociale pour l'Habitat appelle tous les candidats aux élections municipales à faire du logement social un thème positif. Le logement social est trop souvent caricaturé par une partie des candidats, notamment face à des maires bâtisseurs, dans le cadre de ces élections, alors même que les besoins de la population devraient être, plutôt que les craintes, les véritables curseurs d'un débat public responsable.

Attention au financement du RUA



Les discussions autour du RUA (Revenu Universel d'Activité) ne manquent pas d'inquiéter les professionnels du logement. « *S'il est universel c'est comme les allocations familiales, il s'adresse à tout le monde. Il ne peut pas être d'activité. Ou c'est un revenu d'activité ou c'est un revenu universel donc il y a une contradiction, dès le départ, dans les termes que qui n'est pas encourageant pour la suite de la discussion.* »

Les APL ont été créées en 1977, pour les locataires HLM. En 1990, pour tout le monde et depuis 2018 le gouvernement est en train de dire, on en met trop pour les logements HLM c'est pas normal. « *Ce n'est pas normal qu'on pique de l'argent aux organismes HLM, donc sur les loyers des locataires pour financer les APL* », s'est indigné Marcel Rogemont au 80^e congrès des HLM.

Sur le RUA : on mélange trois éléments qui ont des financements et des objectifs différents : d'abord le RSA. On peut envisager de réunir les minima sociaux. « *J'ai moi-même participé à la rédaction*

d'un rapport, avec Christophe Sirugue, pour réunir les onze minima sociaux qui existent. Oui on peut simplifier. »

La prime pour l'emploi quand elle est un import négatif. Il n'est en effet pas normal qu'il n'y ait que ceux qui payent l'impôt sur le revenu qui puissent avoir des diminutions d'impôts. Les ménages modestes peuvent aussi avoir des diminutions d'impôt, c'est ça l'effet distributif de l'impôt sur le revenu. Ce n'est donc pas la même chose qu'un minima social.

Et enfin, les APL n'ont absolument rien à voir avec un minima social. L'un est financé par les départements et l'autre par la fiscalité et le troisième par la CAF. Il n'y a pas de non recours pour les APL alors qu'il y en a pour au moins 6 milliards pour le RSA et les autres minima sociaux. Donc qui va payer les milliards de non recours ? Ça sera les APL. Marcel Rogemont demande au gouvernement combien de personnes qui touchent les APL n'en toucheront plus. Et quel sera le montant pour celles et ceux qui continueront à la toucher ? Si le gouvernement ne répond pas à ces questions ça voudra dire qu'il veut faire des « *économies sur le dos des ménages qui touchent les APL* ».

Économie circulaire : les socialistes améliorent le texte

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été adopté à la quasi-unanimité par le Sénat.

Le gouvernement ne fixait aucun objectif concret en matière de réduction des déchets, notamment plastiques, alors même qu'il annonçait l'année dernière vouloir atteindre 100% de plastique recyclable en France, en 2025.

Au contraire, il proposait de perpétuer le système «tout plastique» en proposant de créer une consigne pour recyclage sur les bouteilles plastiques. Joël Bigot, chef de file du groupe, a ainsi dénoncé en séance une mesure qui **«avait tout de la fausse bonne idée»** et qui avait été **«conçue par et pour les vendeurs de boissons»**. Cette consigne pour recyclage a finalement été rejetée à la quasi-unanimité (300 voix contre et 7 pour).

Toutefois, le Sénat a intégré de nombreuses dispositions concrètes

pour renforcer ce texte. Les sénateurs socialistes ont notamment soutenu l'intégration d'un titre additionnel au début du projet de loi, contre l'avis du gouvernement, afin de se fixer des objectifs chiffrés en matière de réduction de nos déchets.

Le groupe socialiste a fait adopter plusieurs mesures fortes pour **«sortir de l'hypocrisie et du greenwashing»**, selon l'expression de Joël Bigot. Le principe selon lequel toutes nos

politiques publiques devront fixer des actions à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution plastique est désormais inscrit dans la loi.

Si ce texte ne va pas aussi loin que le groupe socialiste l'aurait souhaité, il se félicite néanmoins **«des nombreuses améliorations qui ont été apportées, tout en regrettant l'obstination du gouvernement à ne pas être à la hauteur des enjeux environnementaux»**.



Le Sénat refuse le greenwashing

Le groupe socialiste regrette également l'attitude du gouvernement en fin d'examen de ce texte qui, mécontent de certains votes survenus au cours des débats, a demandé une deuxième délibération. Ce nouveau vote a conduit à la suppression de plusieurs amendements initialement adoptés comme celui du groupe socialiste visant à interdire les suremballages plastiques. Encore une occasion manquée d'aller plus loin dans la lutte contre la pollution et la réduction de nos déchets.

Maintenant, il faut agir!

La section socialiste du Relecq-Kerhuon a adopté une motion dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales.

« En 2019, une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son compagnon. Plus d'une centaine de femmes sont mortes depuis le début de l'année, tuées par leur conjoint ou ex-conjoint (130 en 2017, 123 en 2016).

En 2019, une femme subit un viol toutes les sept minutes.

Tous les ans, on dénombre plus de 220 000 victimes de violences physiques ou sexuelles.»

Marlène Schiappa a déjà fait part d'un certain nombre de propositions. On peut citer notamment la création d'une plateforme de signalement, le recrutement de 73 psychologues dans les commissariats, l'augmentation des moyens du 3919 pour répondre à 100% des appels, une aide

d'un million d'euros pour les associations locales d'aide aux victimes ou la diffusion d'une campagne de sensibilisation.

Pour la section du Relecq-Kerhuon, **«ces propositions sont largement insuffisantes»**. Pour en finir avec les violences conjugales il est nécessaire de débloquent un budget clair et ambitieux, de procéder à un état des lieux précis que l'actuel observatoire ne permet pas d'avoir, d'engager des actions dans toutes les sphères : privée, professionnelle, publique et d'avoir une meilleure visibilité et utilisation des dispositifs existants.

En outre, la législation doit être améliorée de manière à permettre de dissimuler l'adresse de la femme à son ex-conjoint, d'interdire la garde alternée, d'aider à l'autonomie financière et à l'accès à l'emploi si nécessaire et de faciliter la désolidarisation des dettes.

Les structures qui accompagnent les victimes doivent être plus soutenues.



Enfin, car l'aide aux victimes ne suffit pas, il faut s'intéresser au nœud du problème en accompagnant les auteurs de violence. Cela passe par la création de groupes de parole, l'éloignement du conjoint violent plutôt que la victime, comme le prévoit la loi... Et enfin, porter fortement l'éducation à l'égalité et se défaire du modèle culturel patriarcal.

À noter : la thématique des violences conjugales fera l'objet de la prochaine réunion-débat du SF Pôle société du XXI^e siècle (date en cours de définition)

Agenda

5 octobre
10h00 : Conseil fédéral
à Quimper

Ya d'ar brezhoneg !

Non seulement le développement de la langue bretonne ne constitue pas un frein au développement économique, mais en plus il est un facteur de cohésion et d'affirmation de la culture bretonne. C'est la conclusion de la conférence organisée le 21 septembre par Arnaud Platel, secrétaire fédéral au projet, à Quimperlé.

Tour à tour, Malo Bouessell du Bourg, Léna Louarn, Paul Molac et Bernez Rouz ont mis en évidence l'importance de la défense et de la promotion des langues régionales. Mais surtout l'urgence à agir.

Pour Malo Bouessell du Bourg, directeur de *Produit en Bretagne*, le Breton constitue un atout. D'ailleurs l'association, qui regroupe près de 400 entreprises, a placé le développement de la langue bretonne parmi ses objectifs. Il y a une cinquantaine d'années, les commerciaux des firmes agroalimentaires se devaient presque de parler Breton lorsqu'ils sillonnaient les campagnes. Aujourd'hui, ce n'est plus nécessaire. Mais, ça apporte une valeur ajoutée.

Les langues ont différentes fonctions au sein des entreprises. Le Français paraît incontournable. Tout comme l'Anglais lorsqu'on travaille à l'International. En revanche, le Breton apporte une vraie valeur ajoutée car il permet de renforcer la cohésion de l'équipe tout en donnant la possibilité à l'entreprise de se différencier de ses concurrents. **«Le Breton est un facteur d'attractivité pour les entreprises qui l'utilisent sur leurs étiquettes»**, a insisté le directeur de *Produit en Bretagne*, prenant comme exemple des produits agroalimentaires vendus à l'export.

Aujourd'hui, environ 225 000 personnes parlent Breton. Compte tenu de la démographie, le nombre de locuteurs a tendance à baisser naturellement sans que les nouveaux locuteurs les remplacent totalement. D'où l'importance de l'enseignement le plus tôt possible dans les filières immersives ou bilingues. **« Environ 30 % des Bretons auraient souhaité parler Breton »**, a rappelé Léna Louarn, vice-présidente du Conseil régional et présidente de l'*Office de la langue bretonne*.

« Il faut neuf mois pour apprendre à parler Breton », a-t-elle précisé. C'est donc un peu une course contre la montre qui est engagée pour développer l'enseignement du Breton. Le Conseil régional a bien pris la mesure de cette urgence puisque le budget qu'il consacre à la promotion des langues de Bretagne

est passé de 2,1 millions d'euros en 2005 à 7,5 millions d'euros en 2019.



L'identité bretonne est originale, a rappelé Bernez Rouz, président du Conseil culturel de Bretagne. Notre région est la seule à s'être dotée de ce type de structure en 2009.

L'usage du Breton n'a pas toujours été vu d'un bon œil. De la Révolution française à la III^e République, on peut parler, en s'inspirant des travaux de l'universitaire Michel Denis, de l'identité niée.

Il fallut attendre la fin de la guerre pour passer à la période de l'identité revendiquée. Mais aujourd'hui, nous sommes dans la période de l'identité créative. Pour le Conseil culturel de Bretagne, il est essentiel que chacun, où qu'il vive, ait accès à la culture et à l'apprentissage du Breton.

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, a insisté Paul Molac, député du Morbihan. L'un des freins au développement du Breton vient des Bretons eux-mêmes qui, francophones de naissance ne se sentent pas légitimes pour parler Breton. Pourtant, la langue est essentielle à la culture bretonne. Et les solutions pour la développer sont bien connues. Elles reposent sur le tryptique : éducation, signalisation, médias. Mais, a rappelé le député du Morbihan, la haute fonction publique, en particulier au sein du ministère de l'Éducation, compte de farouches opposants au développement des langues régionales.

Que retenir de ce débat ? D'abord que plus personne n'a peur des langues régionales. Elles ne menacent ni la République, ni l'unité de la France et elles ne peuvent pas être considérées comme des concurrentes pour la langue française. Elles ne peuvent pas non plus être considérées comme un frein au développement économique. Au contraire.

Tout le monde s'accorde à défendre et à valoriser les langues de Bretagne. Mais, quelles que soient les mesures qui pourront être prises, elles ne peuvent venir que d'ici, de Bretagne. Et par conséquent, le Conseil régional de Bretagne est en première ligne pour impulser la dynamique. Même si les autres collectivités ont un rôle important à jouer en accompagnement.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1283 - Vendredi 4 octobre 2019
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Adhérents : 25 euros (papier) ;
20 euros (numérique)
Non adhérents : 50 euros (papier) ;
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS

